

Département de Seine et Marne  
Arrondissement de PROVINS  
Canton de Villiers Saint Georges



Commune de Melz-sur-Seine  
01-64-00-74-43

[Mairie.melz-sur-seine@orange.fr](mailto:Mairie.melz-sur-seine@orange.fr)

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 OCTOBRE 2012

L'an deux mil douze le douze octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le deux octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Patrice BOUDIGNAT, Maire

**Etaient présents** : Monsieur Patrice BOUDIGNAT, Madame Sylvie LEYMAN - 1<sup>er</sup> Adjoint, Monsieur Jean-Pierre ROCIPON - 2<sup>ème</sup> Adjoint, Monsieur Jérôme DARIDAN - 3<sup>ème</sup> Adjoint, Monsieur Dominique GAUFILLIER, Madame Françoise GATELLIER, Monsieur Hervé MANDON, Madame Nathalie TAVOLETTA.

**Absent non excusé**: Monsieur Pape DIOUF

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Nathalie TAVOLETTA.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le PV du 3 septembre 2012 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Le Maire après avoir constaté que le quorum était atteint, déclare la séance ouverte à 19H40.

### **DELIBERATION DE VALIDATION DU PROJET D'INTERCONNEXION D'EAU POTABLE SUR LA BASE DES OFFRES DES ENTREPRISES**

Monsieur Stéphane Gillis du SDDEA, Maître d'œuvre des travaux relatifs à l'interconnexion entre les communes de Le Mériot et de Melz-sur-Seine est venu pour assister le Maire dans la présentation du projet.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, lors de sa séance du 03 septembre 2012, le Conseil Municipal avait décidé de réaliser l'interconnexion du réseau communal d'eau potable avec celui de la commune de Le Mériot afin de résoudre les problèmes de qualité d'eau distribuée aux abonnés. A cette occasion, le Conseil Municipal avait également délégué la maîtrise d'ouvrage des travaux à la commune de Le Mériot.

Monsieur le Maire poursuit en présentant le comparatif des offres réalisé par la commune de Le Mériot suite à la procédure adaptée qui a été menée et indique que

M. le Maire de la commune de Le Mériot souhaite retenir les offres des entreprises MOINGEON (lot n°1 - Nouveau réservoir de Le Mériot et réhabilitation d'ouvrages à Melz sur Seine) et ROUSSEY (lot n°2 - canalisations à Le Mériot (1000 ml) et liaison avec Melz sur Seine (2900ml)).

Monsieur le Maire précise que pour ce dernier lot, une option complémentaire avait été demandée avec les travaux de renforcement de réseau entre la station de pompage de Melz sur Seine et le hameau de Melz sur Seine afin de résoudre les problèmes de pression et de débit rencontrés par les usagers situés en bout de réseau.

Monsieur le Maire présente ensuite le plan de financement relatif aux deux collectivités. Il propose de retenir l'ensemble des travaux concernant Melz sur Seine, y compris l'option relative au renforcement de réseau entre la station de pompage et le hameau de Melz sur Seine, bien que ces travaux n'aient pas été initialement prévus lors du Conseil Municipal du 03 septembre. Le montant de l'opération s'élèverait ainsi à 346 521 €HT, soit un montant supérieur à celui correspondant à la délibération du 03 septembre, ce dernier s'élevant à 270 000 €HT hors subventions.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **DECIDE** de réaliser l'ensemble des travaux proposés par M. le Maire, selon le plan de financement annexé à la présente délibération, y compris le renforcement de réseau entre la station de pompage et le hameau de Melz sur Seine,
- 2) **VALIDE** le montant de l'opération spécifique à la commune de Melz sur Seine qui s'élève à 346 521 €HT, hors subventions,
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire à conduire cette opération dans sa globalité et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération, sans autre délibération et à son initiative, dans le respect de la présente délibération, des montants arrêtés et du plan de financement annexé à la présente délibération.

## 8 VOIX POUR

### VALIDATION DE LA CONVENTION DE REVENTE D'EAU DE LA COMMUNE DU MERIOT A LA COMMUNE DE MELZ SUR SEINE

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de convention relative à la vente d'eau en gros de la commune de le Mériot à la Commune de Melz-sur-Seine.

Il apparaît sur cette dernière que certaines données devront être changées :

Dans l'article 3 de la convention relatif aux volumes livrés ; la limite du volume pompé par an de 25 000 m<sup>3</sup> étant trop juste, le Conseil Municipal souhaiterait que celle-ci soit amené à 30 000 m<sup>3</sup>.

Dans l'article 7 sur le prix de l'eau livrée, le Conseil Municipal souhaite que la base de calcul soit revue et corrigée.

En enfin dans l'article 9 correspondant à la durée de la convention, le Conseil Municipal pense que la durée de 10 ans pour est trop courte et demande à ce que celle-ci soit augmentée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de valider la convention sous réserve que les modifications demandées ci-dessus soient effectuées.

**8 VOIX POUR**

### **DELIBERATION POUR AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CONJOINTE DE MANDATEMENT CONCERNANT LES FACTURES ET LE SUBVENTIONS**

Le Maire explique aux Membres du Conseil Municipal que la Commune de le Mériot demande qu'une convention conjointe de mandatement soit également signée entre les deux parties. Cette convention a été imposée par la Trésorerie de Nogent-sur-Seine. Le Maire explique que cette convention permettrait que la commune de le Mériot qui a reçu délégation de la commune de Melz sur Seine pour le suivi administratif et financier des travaux, puisse facturer, suivant l'avancement des travaux

La partie des travaux affectés à Melz sur Seine et reverser également en allant les subventions allouées à cette interconnexion.

A l'achèvement de l'opération, un état récapitulatif de l'ensemble des recettes et des dépenses sera établi.

Le Maire précise que le secrétaire est dans l'attente d'une réponse du Trésorier de Provins pour valider cette convention car il rappelle que les deux communes n'étant pas sur le même département, il faut que les deux Trésoreries autorisent cette convention afin de faciliter les tâches administratives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de valider la convention conjointe de mandatement telle qu'elle a été présentée dans le projet et sous réserve de l'acceptation du Trésorier de Provins.

**8 VOIX POUR**

### **DELIBERATION POUR POURSUIVRE LA MISE EN PLACE DES PERIMETRES DE PROTECTION ET DE REALISER UNE ETUDE DE BASSIN D'ALIMENTATION DE CAPTAGE.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lors du Conseil Municipal du 3 septembre 2012, il avait été décidé de conserver le forage communal à des fins d'utilisation agricole, communal et pour la sécurité incendie et que celui-ci ne servirait plus pour l'alimentation en eau potable.

Afin de pouvoir conserver ce forage dans les meilleures conditions et mieux connaître l'hydrogéologie du site.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de poursuivre la mise en place des périmètres de protection et de réaliser l'étude de bassin d'alimentation de captage.

Après avoir en avoir délibéré, le conseil municipal **décide à l'unanimité** :

- De poursuivre l'instauration réglementaire des périmètres de protection.
- De réaliser une étude de bassin d'alimentation de captage.

**8 VOIX POUR**

## QUESTIONS DIVERSES

### TRAVAUX ENTREPRISE MAIRE TP

Le Maire présente les devis concernant des travaux sur le réseau d'eau potable de l'entreprise Maire TP :

#### Remise en état d'une purge :

La remise en état d'une purge (bouche à clef + réseau à l'extrémité de Melz sur Seine (propriété Delattre) pour un montant de 1 720 € HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Maire d'un montant de 1 720 € HT pour effectuer la remise en état de la purge.

#### Travaux de remise en état de voirie :

Suite au devis proposé par l'entreprise Maire TP sur les réseaux d'eaux pluviales d'un montant HT de 650 €, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de remettre en état une grille avaloir dans la Grande rue de Maulny et une grille avaloir dans la rue des Gravieres mais de ne pas surseoir à une évacuation d'eaux pluviales dans la rue des Gravieres.

**8 VOIX POUR**

### DELIBERATION POUR NOMINATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT MIXTE A VOCATION SCOLAIRE DE LA REGION DE PROVINS

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal un courrier du Syndicat Mixte à Vocation Scolaire de la Région de Provins demandant, suite à la modification de l'article 5 des statuts entérinés par arrêté préfectoral, d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Les membres du Conseil Municipal **élisent à l'unanimité** les délégués suivants chargés de représenter la commune au Syndicat Mixte à Vocation Scolaire de la Région de Provins :

Délégué Titulaire : Nathalie TAVOLETTA

Délégué Suppléant : Jérôme DARIDAN.

**8 VOIX POUR**

## MISE EN RETRAITE D'UN AGENT COMMUNAL

Le Maire lit aux Membres du Conseil Municipal la lettre de Gérard Leyman, agent communal, en date du 2 octobre demandant sa mise en retraite.

Il précise que l'avis de la CNRACL (caisse de retraites des agents des collectivités territoriales) a émis un avis favorable à sa mise en retraite à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012.

Il explique que Gérard Leyman, bénéficiant des congés payés qui lui étaient dus, ne travaillera plus jusqu'à cette date.

Le Maire propose qu'une date de pot de départ soit décidée avec le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** la mise en retraite de Gérard Leyman, Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe.

**8 VOIX POUR**

## EMPLOI D'UN CUI PAR LA MISSION LOCALE DU PROVINOIS

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que du fait du départ en retraite de Gérard Leyman, l'autre agent communal est seul pour travailler mais il a accepté d'effectuer quelques heures supplémentaires pour palier aux besoins de la commune.

Le Maire propose de rédiger ultérieurement une fiche de poste pour le remplacement de l'adjoint technique.

En revanche, le Maire suggère suite à la proposition d'un habitant du village d'embaucher une personne pendant 24 mois puisque celle-ci peut bénéficier d'un contrat aidé (CAE - CUI) de 24 mois pour un temps complet et que le taux de l'aide de l'état est majoré à 80% du SMIC.

Le Maire pense que cette embauche peut être une solution en attendant de recruter un agent communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** d'embaucher une personne en CAE - CUI et ce pour une durée de 24 mois. Le Conseil Municipal donne tout pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette embauche.

**8 VOIX POUR**

## CONVENTION POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Pour faire suite à la décision prise lors du Conseil Municipal du 3 septembre à l'encontre de Monsieur François-Xavier Létang, représentant la société CUMA - SMA concernant les travaux de canalisations pour l'irrigation sur le territoire de la commune qu'il a effectué sans autorisation préalable de la mairie, une convention

pour occupation du domaine public doit être rédigée et ce afin de pouvoir lui demander le règlement d'un loyer annuel de 1000 Euros.

Cette convention est demandée par la Trésorerie de Provins pour permettre à la commune de pouvoir encaisser ce loyer.

La Secrétaire a rédigé un projet de convention pour cette affaire qui sera corrigée et validée par Jérôme Daridan.

Après la validation du projet de cette convention par Jérôme Daridan, l'accord de la Trésorerie de Provins et la signature des deux parties, la commune pourra alors demander le loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte 7 VOIX POUR et UNE VOIX CONTRE** qu'une convention soit signée entre les deux parties et ce afin de régulariser cette affaire et de pouvoir percevoir le loyer annuel de 1000 €.

### **HAIE DES PARTICULIERS A TAILLER**

Hervé Mandon intervient pour demander si une lettre recommandée avait été adressée à un administré dont la haie dépasse sur les chemins communaux. Hervé Mandon demande à ce que celle-ci soit taillée dans les meilleurs délais.

Dominique Gauffillier intervient également indiquant qu'il a rencontré l'administré en question et que celui-ci est prêt à venir s'expliquer lors d'un Conseil Municipal.

### **AFFAIRE A SUIVRE .....**

### **BOIS COUPÉ A L'ENDROIT DU FORAGE**

Jean-Pierre Rocipon intervient pour demander où se trouve le bois qui était sur la parcelle de Jean Rocipon, parcelle sur laquelle a été réalisé le forage.

Jean Rocipon avait demandé à ce que le bois qui était coupé sur sa parcelle soit distribué aux personnes vulnérables et en qui en ont besoin.

Le Maire lui explique que le bois est à la disposition de la personne désignée par Jean Rocipon et que celle-ci avait demandé à ne pas recevoir le volume dans sa totalité.

### **REPAS DES ANCIENS**

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que la salle est prise les 7-8-9 décembre dans le cadre du Téléthon et qu'elle est louée les 15-16 décembre à des administrés, le repas des anciens se déroulera donc le premier week-end de décembre, soit le dimanche 2 décembre à 12H00. Il rappelle que la commune a sollicité le traiteur habituel et que nous sommes dans l'attente d'une réponse.

## **COLIS DES ANCIENS**

La distribution du colis des anciens s'effectuera le samedi 22 décembre 2012 au matin à partir de 9H30. Les personnes suivantes feront partie de l'équipe de distribution :

Madame Françoise Gatellier  
Madame Sylvie Leyman  
Madame Sylvie Mandon  
Monsieur Jean-Pierre Rocipon  
Monsieur Gérard Leyman

## **NOEL DES ENFANTS**

Le Noël des enfants se déroulera cette année le vendredi 21 décembre à 19H00. Le Père Noël distribuera des cadeaux et des confiseries aux enfants du village présents après la diffusion d'un dessin animé de Noël.

## **TELETHON**

Jean-Pierre Rocipon explique que le Téléthon se déroule cette année les 7 - 8 - 9 décembre, car le Téléthon national démarrant le vendredi soir, il ne pouvait se tenir le 1<sup>er</sup> week-end de décembre.

## **VŒUX DU MAIRE**

Les Vœux du Maire se dérouleront le premier dimanche du mois de janvier soit le 6 janvier 2013 et ce comme chaque année autour d'une galette des rois et d'une bolée de cidre.

## **COURRIER DE LA GENERALE DES EAUX DISTRIBUE SUR LA COMMUNE**

Sylvie Leyman prend la parole pour évoquer le courrier reçu par les habitants de la commune émanant de la Générale des Eaux.

Elle indique qu'elle trouve scandaleux cette façon de faire qui lui semble douteuse et qui pourrait, à son avis, faire peur aux personnes âgées qui pourrait souscrire des contrats dont ils n'ont pas besoin.

Le Maire lui répond que le Conseil Municipal ne peut interdire la distribution d'un courrier de la Générale des Eaux.

Sylvie Leyman lui répond que dans ces conditions, elle fera une pétition avec les gens du village qui ont été surpris également par ce courrier.

## TRAVAUX A PREVOIR

Suite à la dernière réunion au cours de laquelle, il a été décidé que les élus devaient transmettre en mairie lorsqu'ils remarquent des choses à faire dans le village ou à améliorer. Les points suivants ont été évoqués :

Le panneau indiquant le Stop à Melz n'existe plus, il a disparu.  
Les panneaux de rue (Rue de Melz et rue aux Champs) doivent être dégagés car la végétation autour de ceux-ci ne permet pas de voir le nom de la rue.

La séance est levée à 21H50.

**Le Maire,**  
Patrice BOUDIGNAT

**Les Adjointes au Maire,**  
Sylvie LEYMAN                      Jean-Pierre ROCIPON                      Jérôme DARIDAN

**Les Conseillers Municipaux,**  
Pape DIOUF                      Françoise GATELLIER                      Dominique GAUFILLIER  
(Absent non excusé)

Hervé MANDON                      Nathalie TAVOLETTA